



15ème législature

Question N° : 38340	De M. Éric Ciotti (Les Républicains - Alpes-Maritimes)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > pharmacie et médicaments	Tête d'analyse > Vaccins covid-19	Analyse > Vaccins covid-19.
Question publiée au JO le : 20/04/2021 Réponse publiée au JO le : 02/11/2021 page : 7998		

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur le nombre de vaccins covid-19 qui n'ont pu être utilisés et qui par conséquent ont été jetés en janvier, février et mars 2021 par région.

Texte de la réponse

Le taux de perte incompressible de vaccins covid-19 est extrêmement faible et très largement inférieur à celui d'autres vaccins compte tenu des contraintes logistiques relatives au transport, au maintien de la chaîne du froid, à la manipulation au dernier kilomètre et au stockage des vaccins. La faiblesse de ce taux s'explique notamment par l'efficacité des différents leviers qui ont été actionnés afin d'optimiser l'utilisation des doses en circulation sur le territoire. Des mécanismes de réallocation et de péréquation ont permis d'anticiper au niveau local la péremption des doses et de réorienter les stocks en fonction des besoins. L'ouverture, dès le 12 mai, de la vaccination à toute personne majeure sans condition d'âge ni de santé pour chaque créneau libre du jour au lendemain a permis d'accroître cette optimisation en s'appuyant notamment sur l'initiative citoyenne Covidliste. Les travaux en cours relatifs à l'extension des dates de péremption octroyée par l'Agence nationale pour la sécurité du médicament et des produits de santé lorsque les conditions de conservation le permettent et sur demande des agences régionales de santé concourent au même objectif. A ce jour, il n'existe néanmoins aucun jeu de données consolidées sur le taux de perte des vaccins par régions.